



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 mars 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 19 mars 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Gouvernement de la République du Kazakhstan, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU, a accueilli un atelier intitulé « Contribution de la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité au désarmement régional et mondial et à la non-prolifération », à Astana les 11 et 12 mars. À la veille du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution [1540 \(2004\)](#) en 2004, il s'agissait de déterminer l'état d'application des dispositions du texte et l'action à engager pour atteindre les objectifs visés.

Des délégations de plus de 30 pays d'Asie centrale et de sept organisations internationales ont participé à l'atelier.

L'atelier était présidé par le Gouvernement du Kazakhstan, qui a pris note des points ci-après évoqués au fil des débats :

- À côté des traités multilatéraux qui visent à éliminer ou prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité joue un rôle capital dans le dispositif mondial actuel de la sécurité et de la non-prolifération;
- Depuis l'adoption de la résolution [1540 \(2004\)](#) en 2004, les mesures d'application prises aux niveaux national et régional ont abouti à d'importants progrès vers la mise en œuvre intégrale et effective des principales dispositions du texte;
- Le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution [1540 \(2004\)](#) offre à toutes les parties prenantes concernées une occasion sans égale de promouvoir l'application effective et universelle de cette résolution grâce à des initiatives nationales efficaces étayées par une solide coopération internationale et régionale;
- La coopération internationale et régionale entre les États est un instrument important pour atteindre les principaux objectifs de la résolution, et il faut continuer de promouvoir et d'intensifier la coopération renforcée dans le cadre de la résolution;
- Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) joue un rôle crucial d'appui aux initiatives prises aux niveaux national, régional et



international pour appliquer les dispositions essentielles de la résolution 1540 (2004);

- Les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes jouent un rôle indispensable et reconnu consistant à promouvoir et faciliter l'application de la résolution 1540 (2004) par leurs États membres respectifs;
- Les États qui ont besoin d'assistance pour appliquer la résolution 1540 (2004) de manière efficace sont invités à le faire savoir au Comité 1540. Les pays et les organisations internationales, régionales et sous-régionales qui sont en mesure de leur venir en aide sont invités à le faire, avec le concours du même Comité;
- Des efforts notables sont faits pour créer des synergies avec les principaux acteurs, y compris les États, les organisations internationales, régionales, sous-régionales et, le cas échéant, la société civile et les secteurs industriels, de manière à faciliter l'application de la résolution 1540 aux niveaux national et international;
- Les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs arrêtés lors des sommets sur la sécurité nucléaire contribuent pour beaucoup à l'application d'un certain nombre de dispositions majeures de la résolution 1540 (2004).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre à tous les États Membres en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Kairat **Abdrakhmanov**
